Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 19 Sep 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere → C.M.
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 1553

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 980100U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
* (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2)**J. LEFERE, Administrateur –délégué**

Date et signature (2) : 22 mai 1996

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

CODE (3) 980100 U 36 C 1.

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1 page(

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

|* (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	*	Pédagogique	X
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :
lettre de classement en annexe

6. Caractère occupationnel : O (1) oui * (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de .1. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de .1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 980 00 V 36 CA

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Méthodologie spéciale des méthodes de travail	CPPM	K	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

07-07-1996 avis défavorable v. annexe Gotovitch

remarques non entièrement rencontrées v. annexe Gotovitch

07-06-1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique : dossier devenu incomplet v. annexe Gotovitch

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

10-09-1996

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : remarques rencontrées Gotovitch

Date : 18 SEP. 1996

A. COLLINET
INSP. COORD

Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

ANNEXE 1

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, cultuelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, de tous les milieux socio-économiques et culturels;
- contribuer à répondre à des besoins individuels et collectifs de qualifications, de recyclage, de reconversion.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité a pour but de faire prendre conscience aux enseignants, quelle que soit leur spécialité, de la nécessité de mettre en place des stratégies d'apprentissage adaptées au développement de compétences méthodologiques transdisciplinaires.

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

- Néant
- Conditions d'inscription: posséder un titre pédagogique

  ou

  assurer une fonction enseignante rétribuée par la C.F.

ANNEXE 3

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPES

Aucune recommandation particulière

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: Enseigner les méthodes de travail

PROGRAMME DES COURS

A partir de thèmes choisis en collectif,
répondant à un projet de formation d'étudiants dont il assure la gestion

en fin d'unité de formation,l'étudiant sera capable:

- d'identifier sa propre volonté , ses intentions, ses désirs qui le poussent à entreprendre une tâche nouvelle (professionnelles ou non)
- d'identifier la diversité des méthodes de travail qu'ils mettent en oeuvre, pour réaliser les tâches suivantes (professionnelles ou non):
  - extraire les informations
  - les localiser
  - exploiter un texte explicatif
  - mémoriser
  - mettre en place une stratégie de résolution du problème
  - mettre en forme un écrit
  - réaliser une production personnelle à partir de documents.
- de prendre conscience des stratégies qu'il développe qu'elles soient linéaires, rationnelles ou analogiques;
- de prendre conscience de la succession des opérations mentales mises en oeuvre pour résoudre les tâches proposéeset clarifier celles-ci;
- d'identifier les méthodologies les mieux appropriées à l'activité;
- de prendre conscience que le développement des capacités de transfert des processus cognitifs se fonde sur une volonté, une intention personnelles de les utiliser qui seules aboutissent à l'utilisation consciente de ces opérations à travers toutes les matières et à tous les âges;
- de reconnaître des méthodes de travail communes ou complémentaires entre disciplines apparemment opposées;
- de développer, en équipe, des séquences d'apprentissage de méthodes de travail (approche transdisciplinaire), telles que **créer l'envie, le désir, l'intention** [1]
  1. *d'analyser une question, vérifier sa réponse,*
  2. *de prévoir une question,*
  3. *de mettre en liaison les informations continues dans deux textes de natures différentes,*
  4. *de prélever l'information dans un message schématique,*
  5. *de connaître le rôle et le fonctionnement de tous les guides inclus dans les ouvrages,*
  6. *de saisir l'information d'une page documentaire,*
  7. *de saisir le concept du mot-clé,*
  8. *de sérier l'idée principale et les idées complémentaires,*
  9. *d'identifier les mécanismes de la mémoire et les facilitateurs;*
  10. *d'identifier les stratégies de résolution de problèmes*
- de réaliser une ou deux séquences pédagogiques illustrant au moins 3 situations énumérées ci-dessus, propres à sa spécialité;
- de débattre en groupe sur la qualité des productions:
- d'élaborer en goupe des séquences transdisciplinaires.
- de développer son aptitude à la réceptivité,
- de développer l'esprit d'équipe.

Recommandations d'application du programme:

Autant que faire se peut, le groupe-classe devra réunir
- des enseignants de spécialités différentes, (cours généraux, techniques et pratiques) mais de niveau d'études équivalents
- des enseignats de même spécialité mais de niveaux d'études consécutifs.

[1] cette liste d'activités n'est pas exhaustive

ANNEXE 5

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En groupe de trois:

- Réaliser un « chef d'oeuvre » d'approche transdisciplinaire correspondant à une période de cours et illustrant le concept suivant :

  La maîtrise méthodologique se manifeste par l'interaction d'un projet et d'un objet et non par l'application d'une méthode donnée à un objet indifférencié

Individuellement :

- rédiger un rapport d'activités et une synthèse critique démontrant les compétences nouvelles acquises pendant la formation ;
- identifier ses propres méthodes de travail sur une fiche technique;

Pour la détermination du degré minimum de réussite, l'étudiant devra

1. différencier les méthodes de travail dans une perspective transdisciplinaire ;
2. citer au moins trois méthodes de travail transférables dans un groupe d'élèves du niveau d'enseignement où il assure sa charge de cours;
3. pour ces trois méthodes, citer au moins deux indicateurs permettant l'évaluation .

ANNEXE 6

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS
ENSEIGNER LES METHODES DE TRAVAIL

- Un enseignant

ou

- un expert qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences requises spécifiques dans le domaine des méthodes de travail interdisciplinaires et des qualités de formateur de formateurs

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS : ENSEIGNER LES MÉTHODES DE TRAVAIL.
LEFERE
CEPEONS
Code: 98 01 00/ U/ 36 / C1
dossier :1553 U

ANNEXE 1: FINALITÉS PARTICULIERES

Un dossiezr pédagogique ayant pour finalités "mettre en place des stratégies d'apprentissage adaptées au développement de compétences méthodologiques trandisciplinaires" devraient tenir compte des derniers développements de la recherche sur ce sujet. Je vous renvoie à
Informations pédagogiques n° 23 et 24 le Ministère de l'Education de la Communauté française;
J. Tardif et P.Melrieu: "Stratégie pour favoriser le transfert des connaissances" in Vie pédagogique(Québec) n°98 mars-avril 1996;
Bernard Rey, "les compétences transversales en question" Paris, ESF, 1996.

ANNEXE 4 : PROGRAMME

Les démarches proposées ne tiennent pas compte de ces dernières recherches, ce qui ne convient pas à un dossier du niveau de l'enseignement supérieur.
La notion de profil cérébral (cortex gauche - cortex droit) et ce qui en découle, les méthodologies développant tel ou tel profil, manquent de rigueur scientifique, elles font partie de la science spectacle. Elles ne peuvent être présentées comme elles le sont dans le programme, elles sont discutables, dans un dossier du niveau de l'enseignement supérieur, si on veut absolument en parler, il convient de le faire avec les précautions d'usage dans une perspective critique.
Je renvoie, entre autres, à Jean - Pierre Changeux dans son ouvrage :" Raison et plaisir" Paris, Editions Odle Jacob, 1994.

Louise GOTOVITCH
06/06/96

A l'intention de Madame Lognard,
FAX 238 87 22

ANNEXE

3 FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS : ENSEIGNER LES MÉTHODES DE TRAVAIL.
Code: 98 01 00/ U/ 36 / C1
dossier :1553 U

ANNEXE 4 : PROGRAMME
La notion de cerveau gauche et droit a été heureusement modifiée.
La notion de prise de conscience introduite dans le programme correspond à la notion de métacognition et reste une notion élémentaire dans tout apprentissage cognitif
Mais en ce qui concerne les compétences méthodologiques transdisciplinaires, elles ne se transmettent pas par une simple prise de conscience mais par une volonté personnelle de les utiliser, par une intention personnelle, ce qui dépasse la notion de simple prise de conscience.
Il convient donc d'introduire dans le programme cette notion de mise en évidence de l'intention, de la volonté personnelle d'utiliser dans une situation nouvelle des démarches acquises par ailleurs.

CE QUI REVIENT à ajouter un 1er • en ces termes:
• d'identifier sa propre volonté, ses intentions, ses désirs qui le poussent à entreprendre une tâche nouvelle, (professionnelles ou non)
...
à modifier le 5e• en ces termes:
prendre conscience que le développement des capacités de transfert des processus cognitifs se fonde *sur une volonté, une intention personnelles de les utiliser qui seules aboutissent à l'utilisation consciente de ces opérations à travers toutes les matières et à tous les âges.*

le 7e• :
de développer ... telles que
créer l'envie, le désir, l'intention
1. d'analyser ...
2. de prévoir ... etc..

J'espère avoir été plus explicite cette fois-ci, cordialement,

Louise GOTOVITCH
28/08/96

ANNEXE

2 FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS : ENSEIGNER LES MÉTHODES DE TRAVAIL.
LEFERE
CEPEONS
Code: 98 01 00/ U/ 36 / C1
dossier :1553 U

RETOUR

Les remarques sont rencontrées mais il y a de l'embrouille dans le dossier.
L'ancienne feuille annexe 4 Programme des cours a été maintenue telle quelle, sans modification. Je les ai ôtées.
Par contre l'annexe 5 est intitulée Programme des cours et là les remarques sont rencontrées .
Mais le dossier ne contient plus les capacités terminales.

Louise GOTOVITCH
03/09/96